

LISTE DES PRODUITS POUR LESQUELS LA FRANCE  
DESIRE OBTENIR DES CONCESSIONS SUR LE TARIF DE LA NORVEGE

Le Tarif Norvégien comporte outre les droits de base une surtaxe temporaire inscrite "in fine" et fixée à 100% des droits principaux, surtaxe réduite à 80 ou 20% ou à zéro pour certains produits.

La FRANCE demande en principe la suppression totale de cette surtaxe. Au cas où cette concession ne pourrait être obtenue, ses propositions sont reprises au tableau ci-après -

Désignation des marchandises :	Unité de perception :	Droits actuels plus surtaxe 100% sauf dispositions contraires :	Droits demandés plus surtaxe 100% sauf dispositions contraires :
Spritueux de toutes sortes	Kg		
1) en bouteilles		2.55 + 80%	0.75 + 80%
2) en grands récipients		2.80 + 80%	0.80 + 80%
Sardines à l'huile	Kg	0.50	0.40
Appareils de U.S.F.	Valeur	25% ad. val.	12.50% ad. valorem
Sacs à mains, etc. en cuir	Kg.	6	3
Ananas, prunes, fraises, cerises	Kg.	0.50 + 100%	0.30
Abricots, pêches et pruneaux	"	0.20 "	0.10
Prunes sèches et pruneaux	"	0.25 + 100%	0.25 + 100%
Dattes	"	0.25 "	0.125
Bananes séchées	"	0.60 "	0.40
Fruits conservés, confitures	"	1 + 100%	0.25
Pulpes d'abricots	"	0.40 "	0.20
Asperges, tomates et artichauts	"	0.50 "	0.20
Gants de soie pure	"	25 "	17.50
Gants soie mélangés ou beau	"	16 "	12
Chapeaux garnis	"	6 "	3
Miel	"	0.60 "	0.30

...

372	Fianos à queue	470 % 100%	
329	Fianos droits	120 "	
372	Cacao en fèves	0.15 "	
373	Cacao en poudre sucrée	0.48 "	
774	Cacao en poudre non sucrée	0.40 "	
425	Clous de Girofle, oumin, etc.	0.25 "	
427	Piments, anis, etc.	0.25 "	
428	Gingembre, cannelle, etc.	0.85 "	
429	Poivre de Cayenne, etc..	4 "	
430	Noix muscade	3.25 "	
432	Vanille	4.50 "	
451	Jouets	4 "	
452	Colle de poisson et gélatine	1.50 "	
527	Ouvrages de tréfilerie, métaux précieux ou faux, tressés, galons,	20 "	
527	Fils, maillettes, clinquants	4 "	
529	Broderies d'uniformes	40 "	
633	Outils et instruments n.d.	10% "	
ex 653	Huile volatile de romarin	2.50 "	
650	Fromages	0.60 "	
724	Manioc, arrowroot	0.09 "	
726	Jus de fruits sucrés	0.75 "	
730	Sagon, tapioca et féoule	0.15 "	
750	Filés de rayonne	2 "	150
759	Articles d'habillement en tricot	7.50 "	5
775	Cuir traité à l'alun, + de 2 Kgs. Kg	0.50 "	0.375
774	" " de 1 à 2 Kgs.	1 "	0.75
856	Thé	1 "	0.50

Tapis de laine jusqu'à 250 noeuds	2.25 + 130%	1.125
Tapisseries de Beauvais, d'Aubusson-Felletin et des Gobelins, originales, numérotées, portant la signature de l'Auteur	1.70 "	franchise
Couvertures de laine	1.55 "	0.775
Vins en bouteilles	0.80 + 20%	0.40 sans surtaxe
Vins en fûts	0.40 + 20%	0.20 sans surtaxe
Automobiles	Valeur 25% ad val. + 100%	12.5%
Marchandises non reprises au tarif	" 12% + 100%	7.5% + 100%

1er N.B. = Il conviendrait de faire préciser les procédés de dénaturation réglementaires concernant l'éther acétique et les vernis à alcool (N° 74 et 78 du tarif).

2ème N.B. = En ce qui concerne les taxes "intérieures" frappant les vins et les spiritueux, la France demande :

- 1°) le retour de la "taxe générale de transmission" au taux d'avant-guerre, soit 1% au lieu de 10%;
- 2°) le retour de la "taxe de débit" dans les cafés et restaurants au taux d'avant-guerre, soit 12 1/2% au lieu de 20%;
- 3°) la suppression de la "taxe de guerre", (50% pour les vins, 100% pour les spiritueux) :  
- Comme la Norvège ne produit pas de vin, ces taxes "intérieures" présentent un caractère discriminatoire à l'égard des produits étrangers -

LISTE COMPLÉMENTAIRE ET RECTIFICATIVE DES  
DEMANDES DE CONCESSIONS TARIFAIRES PRÉSENTÉES PAR LA  
FRANCE A LA NORVEGE.

-----▲-----

N° du tarif :	Désignation des marchandises	: Unité :	: de per- : Droit :	: ception: actuel : Droit	: demandé
19	: Ecorces et extraits d'écorces, ainsi qu'autres matières tannantes végétales, : même mélangées	:	:	: Exempt	: Consolidation
21	: Liber, coir et autres fibres végétales (raphia) en ouvrages	:	:	: Exempt	: Consolidation
22 c:	: Nattes d'emballage et fils de coir et autres végétaux (raphia)	:	:	: Exempt	: Consolidation
23 d:	: Cordes en coir et autres végétaux (raphia)	:	:	: Exempt	: Consolidation
26	: Os, défenses d'éléphants, dents de morse et similaires	:	:	:	:
	: a) non ouvrés, ainsi qu'en morceaux ou moules	:	:	: Exempt	:
	: b) travaillés	: Kg	:	: 2.00	: 1.00
	boutons (position 398-5)	:	:	:	:
186	: <sup>b</sup> Matières tinctoriales et couleurs : graphite	:	:	: Exempt	:
207	: <sup>b</sup> Plumes d'autruches non ouvrés	: Kg	:	: 35.00	: 17.00
208	: Nourriture pour animaux : tourteaux oléagineux	:	:	: Exempt	:
226	: <sup>h</sup> Coprah	:	:	: Exempt	:
294	: <sup>b</sup> Caoutchouc : gomme arabique, balata, gutta-percha, copal, etc...	:	:	: Exempt	: Ex.
399	: Corail brut et non ouvré	:	:	: Exempt	: Ex.
409	: <sup>c</sup> Fèves, pois et lentilles (pois du Cap)	:	:	: Exempt	: Ex.
413	: <sup>h</sup> Maïs	:	:	: Exempt	: Ex.
422	: Farine de maïs, maïs brisé ou broyé a) épices non moulues	:	:	: Exempt	: Ex.
639	: Muso	:	:	: Exempt	: Ex.

.../

643	: Autres noix comestibles	:	:	0,40
694	: Nacre non ouvré	:	:	Exempt
717	: <sup>4</sup> Son du riz	:	:	Exempt
729	: <sup>c</sup> Autres jus de fruit	:	Kg	0,50
768	: Peaux et cuirs, A avec poils, a) non préparés I séchés	:	:	Exempt
769	: -idem- vert	:	:	Exempt
860	: Tabac en côte	:	Kg	2,25
861	: Tabac en feuilles, non saucées et carottes	Kg	:	2,25
891	: Compoboard et planchettes pour parquet	:	Kg	0,05
895	: <sup>h</sup> Contreplaqué : 1 flexwood	:	Kg	3,00
896	: Contreplaqué : A mobileplates et kryssfiner	Kg	:	0,06
898	: <sup>k</sup> autres bois ouvrés	:	Kg	0,20
899	: <sup>i</sup> Autres bois non ouvrés	:	:	Exempt
974	: Cire	:	:	Exempt

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

Modifications à apporter à la liste précédemment présentée.

315	- au lieu de : miel, lire : Miel naturel et artificiel
328	- Pianos à queue, lire : 300, au lieu de 380
372	- au lieu de : Cacao en fèves, lire : Cacao en fèves, en pellicules et beurre de cacao
653	- au lieu de : huile de romarin, lire : toutes huiles essentielles
750	- Filés de rayonne, lire : 1,50 au lieu de 150

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

List of Products

on which Norway may request tariff concessions by France.

As France is revising her customs tariff according to information at hand no desired rates has been indicated.

Cod, fresh	Ungl., Glazed and M.G. Suplita Paper
Herring, fresh	Tissue Paper
Other fresh sea-fish	
Frozen fish	Ungl. and Glazed Woodfree and Woodcontaining Printing Paper
Cod and halibut, dried, salted and smoked, incl. klipfish	Ungl. and Glazed Woodfree and Woodcontaining Writing Paper
Salted herring	All kinds of Boards,
Stockfish	Mechanical Pulp, dry
<u>Canned fish (not sardines)</u>	Mechanical Pulp, wet
<u>Other preserved fish</u>	Chemical Pulp, dry
	Chemical Pulp, wet
	Blanchies
	Ecrues a la Soude
	Ecrues au bisulfite
Whale oil	Zinc, virgin or in bars
Hardened fats	Aluminium
Cod liver oil	Copper
Other fish oils	Pyrites
Res of cod and mackerel	Ferro alloys
Oils refined and hardened for manufacturing of edible fats	Carborundum
Other sorts of refined, hardened oils	Fertilizers
	Sodium nitrate
Ungl., Glazed and M.G. Pure and Imitation Kraft Paper	Talc and micro minerals
Ungl. and Glazed Pure and Imitation Greasproof Paper	Fish hooks
Glazed Parchmyr Paper	Granite
	Pure

Liste de l'annuaire des produits pour lesquels la Norvège désire  
obtenir des concessions sur le tarif de la France.

Nombres	Dénomination des Marchandises	Tarif	Droits demandés
24	Morues, fraîches ) Entières, ) décapotés	60%	Exempts
24	Harengs, frais ) ou tronçonnés	60%	"
24	Crétans et plats frais )	60%	10%
24	Poissons de mer, autres, frais	60%	10%
24	Filets de poissons, congelés	70%	Exempts
25	Morues et crétans, salés, séchés ou fumés y compris le klippfish	35%	5%
25 A	Harengs, salés	30%	Exempts
25 C	Stockfish	30%	5%
26 A	Crevettes, fraîches, rouges	15%	15%
26 A	Crustacés, frais de mer, autres	15%	15%
26	Rogues de morue, de maquereau et similaires	Exempts	Exempts
25 A	Huile de foie de morue	30%	Exempts
25 C	Huiles de poisson, autres	30%	Exempts
25 C	Graisses et huiles d'animaux marins brutes ou raffinées	30%	Exempts
26	Graisses et huiles hydrogénées, destinées à des usages industriels et à la fabrication des graisses alimentaires	30%	Exempts
26	Graisses comestibles	40%	10%
26	Poissons conservés (pas les sardines et les salmonidés)	35%	15%
26	Poissons préparés, autrement	35%	10%
26 A	Soufre, pyrites de fer	Exempts	Exempts
26	Minerais de cuivre (Cupriferos pyrites)	Exempts	Exempts
26	Talc brut	Exempts	Exempts
26 B	Talc pulvérisé (micro talc)	"	"
26	Granit et syénite en bloc bruts ou équarris	Exempts	Exempts
26 B	Granit et syénite sciés d'une épaisseur de 20 cm	20%	Exempts
26 B	Granit et syénite sciés autres	30%	Exempts
26	Pavés bordures de trottoirs, dalles de pavage en pierre naturelle	10%	Exempts
26 B	Ouvrages en pierres de taille et de construc- tion: simplement taillés ou sciés à surface plane ou unie: en granit, porphyre, syénite etc.	25%	Exempts

157 C	Bois, défilés ou autrement travaillés mais non sculptés: en granit, porphyre, syénite etc.	25%	15%
	Sculptés: en granit, porphyre, syénite, etc	25%	15%
	Carbure de silicium (Carborundum)	15%	Exemptes
	Engrais chimiques azotés	15%	"
	Pellétories brutes	Exemptes	"
	Ferrosiliages	15%	"
	Cuivres brut	Exemptes	Exemptes
	Aluminium brut	35%	"
11 B	Hampeons non montés	25%	15%
1 A	Pâtes à papier, mécaniques, sèches	25%	Exemptes
1 A	Pâtes à papier, chimique: à la soude écruées blanchies	30% 30%	Exemptes "
	au bisulfite: écruées blanchies	25% 30%	Exemptes "
	Pâtes à papier mécaniques humides	25%	Exemptes

Papiers.

(Il n'a pas été possible d'établir encore une liste conforme aux spécifications du tarif douanier français. Les données ci après en langue anglaise ont été fournies par des experts en Norvège et indiquent les articles intéressant la Norvège.)

Unglazed and glazed newsprint on reel and in sheet containing minimum 50% mechanical woodpulp	Free
Unglazed and glazed magazine printing containing minimum 50% mechanical woodpulp	Free
Unglazed and M G pure and imitation kraft paper	10%
Unglazed and glazed pure and imitation greaseproof	10%
Glazed parchmyn paper	10%
Unglazed glazed and M G sulphite - tissue paper	10%
Unglazed and glazed woodfree and woodcontaining printing paper	10%
Unglazed and glazed woodfree and woodcontaining writing paper	10%
All kinds of boards	10%

MINISTÈRE  
DES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DELEGATION FRANÇAISE  
À LA  
CONFÉRENCE DU COMMERCE  
& DE L'EMPLOI.  
-----

Genève,  
~~XXXX~~ LE

8 mai 1947.

Mr. Haight

Monsieur le Secrétaire Exécutif, *second list*

J'ai l'honneur de vous remettre, ci-joint,  
un exemplaire de la liste complémentaire d'offres  
de la France en réponse à la deuxième demande de  
concessions formulée par la Norvège.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire  
Exécutif, l'assurance de ma haute considération.

*[Signature]*

Monsieur le Secrétaire Exécutif  
de la Commission Préparatoire de  
la Conférence du Commerce & de  
l'Emploi.  
-----

Numéro du tarif	Dénomination	Offres
24	Poissons de mer frais (vivants ou morts) ou conservés à l'état frais:	
	- Entiers, décapités ou tronçonnés	40 %
	- - bars et soles	50 %
	- - autres (morues, harengs) (autres espèces que morues et harengs)	50 %
	- Filets de poissons	60 %
	Poissons simplement salés, séchés ou fumés:	
25 A	- Harengs, présentés autrement - salés	30 %
25 B	- Morues, y compris le klipfish et le flétan, présentés - autrement	30 %
25 C	- Stockfish	30 %
26 A	Crustacés frais ... de mer	
	- autres (crevettes - bouquets)	15 %
	- - (autres que crevettes - bouquets) -	15 %
55	Rogues de morue, de maquereau et simi- laires	exemption
	Graisses et huiles de poisson :	
143 A	- Huile de foie de morue	20 %
143 C	- Autres (huile de baleine et autres)	20 %
154	Graisses et huiles hydrogénées :	
	- destinées à des usages industriels	20 %
	- destinées à la fabrication des graisses alimentaires	25 %
	- autres	25 %
164	Poissons préparés ou conservés présentés	
	- en boîtes, verres, etc. - salmonidés	30 %
	- - autres	30 %
	- autrement	30 %



Code	Description	Taux
240 A	Soufre - minerais	exemption
262	- Pyrites non grillées	exemption
	Talc:	
	- brut	5 %
	- pulvérisé	réservé pour renseignements complémentaires
278 B	Pierres de taille - Granit	exemption
294	Minerais de cuivre	15 %
461	Carbures de silicium	12 %
573 A à J	Engrais chimiques azotés	exemption
759 A, B	Pelletari es brutes	
822 A - 823	Pâtes à papier sèches et humides	
	- de conifères :	
	- - Pâtes mécaniques	20 %
	- - Pâtes chimiques :	
	- - - à la soude (écru es	25 %
	(blanchies	27 %
	- - - au bisulfite (écru es	22 %
	(blanchies	27 %
Chapitre 52	Papiers et cartons	réservé pour renseignements complémentaires
1279 A à G	Ferro-alliages	12 %
1310 A à D	Cuivre brut	exemption
1347 A	Aluminium brut: Lingots, masses brutes etc	25 %
2001 B	Articles de pêche :	
	- Hameçons non montés	22 %

Numéro du tarif	Dénomination	Offres
278 B	Pierres de taille et de construction en blocs ou plaques ... - Granit, syénite : - - en blocs bruts ou équarris - - sciés d'une épaisseur de : - - - plus de 20 cm. - - - de 4 cm. exclus à 20 cm. inclus - - - de 4 cm. et moins	exemption; 15 % 25 % 25 %
1180	Pavés, bordures de trottoirs, dalles de pavage en pierre naturelle Ouvrages en pierres de taille et de cons- truction :	10 %
1183 B	- simplement taillés ou sciés : - - en granit, porphyre, syénite	25 %
1183 C	- polis, décorés ou autrement travaillés : - - en granit, porphyre, syénite	25 %
1183 D	- sculptés : - - en granit, porphyre, syénite	25 %

Liste préliminaire des concessions tarifaires qui pourraient être consenties à la France par la Norvège.

No. du tarif norvégien 1946/47	Désignation des marchandises dans le tarif.	Unité de perception.	Droits actuels	Droits demandés	Concessions possibles.
	Spiriteux de toutes sortes.				
71.	1. En bouteilles ou cruchons et autres récipients de moins de 50 litres, quel qu'en soit le degré	litre	kr. 2,65+80%	Kr. 0,75+80%	Consolidation
72	2. en grand récipients etc	"	" 2,80+80%	" 0,80+80%	"
216	Ananas, prunes, fraises cerises	kg.	" 0,60+100%	" 0,30+100%	kr. 0,30+100% seulement pour ananas
217	Abricots et pêches	kg	" 0,20+100%	" 0,10+100%	kr. 0,15 + 100%
219	Prunes sèches et pruneaux	"	" 0,25+100%	" 0,25+100%	Consolidation
220	Dattes	"	" 0,25+100%	" 0,125+100%	Kr. 0,15 + 100%
Ex 229	Bananes séchées	"	" 0,60+100%	" 0,40+100%	Kr. 0,40 + 100%
234	Pulpes d'abricots non sucrées etc.	"	" 0,40+100%	" 0,20+100%	Consolidation
282	Asperges, tomates et artichauts	"	" 0,50+100%	" 0,20+100%	Kr. 0,25 + 100% seulement pour les asperges et les artichauts
302	Gants de soie pure	"	" 25.-+100%	" 17,50+100%	kr. 17,50 + 100%

su  
10th Ed. J. W.

A

328	Pianos à queue	pièce	kr. 400.-+100%	kr. 300.-+100%
Ex 372	Cacao en fèves	kg.	" 0,15+100%	" 0,075 +100%
451	Jouets	"	" 4.- +100%	" 2.- +100%
Ouvrages de tréfilerie d'or, d'argent ou de platine, fins ou faux etc.				
527	a. tresses, galons etc.	kg.	kr. 20.-+100%	kr. 10+100%
528	b. Fils d'or, d'argent et de platine, pour broderies etc.	"	" 4.-+100%	" 2.-+100%
529	c. Broderies d'uniformes	"	" 40+100%	" 20+100%
X 533	Outils et instruments	A.v.	" 10%+100%	A.v. 7,5%+100%
Ex 653	Huile volatile de romarin	kg.	" 2,50+100%	Kr. 1,25+100%
656	Fromages	"	" 0,60+100%	" 0,30+100%
856	The	"	" 1.- +170%	" 0,50+100%
950	Vins en bouteilles etc.	litre	" 0,80+20%	" 0,40 sans sur-
Ex 951	Vins en fûtes etc.	"	" 0,40+20%	" <sup>taxe</sup> 0,20 sans surtaxe
953	Automobiles	A.v.	25% + 100%	A.v. 12,5% + 100%
978	Marchandises non reprises au tarif	A.v.	15%+100%	A.v. 7,5%+100%

kr. 300.+100%

Consolidation

Il serait souhaitable d'avoir des explications plus précises sur cette position pour savoir quelles sortes de jouets qui intéressent spécialement la France

Kr. 10 + 100%

Kr. 2.-+100%

" 20.-+100%

Consolidation

Kr. 1,25+100%

Consolidation

- " -

- " -

- " -

Reservé jusqu'après discussion avec Etats-Unis

Il serait souhaitable d'avoir des explications plus précises sur cette position

Les concessions énumérées dans la présente liste n'ont été accordées qu'à l'approbation des autorités constitutionnelles de Norvège. Elles sont mentionnées à titre de suggestions et sont conditionnées des concessions indiquées dans la liste de demandes présentée par la Norvège. La possibilité d'un rajustement de certains numéros pour tenir compte des prix internationaux est également réservée.

DÉLÉGATION FRANÇAISE  
DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE LA  
COOPÉRATION DU COMMERCE ET DE L'EMPLOI

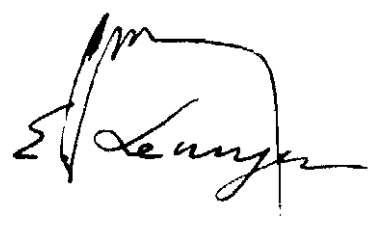
- 083 -

Genève, le 18 septembre 1947.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

En vous informant que les négociations tarifaires  
entre la France et la NORVEGE ont abouti à un accord, j'ai  
l'honneur de vous remettre, ci-joint, à toutes fins utiles,  
PJ. <sup>gruise</sup>  
~~un~~ exemplaire de la liste finale des offres de la France.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif,  
l'assurance de ma haute considération.



18 + 3

18 septembre 1947

1947

Liste finale des Offres de la FRANCE en  
réponse aux demandes de concessions formulées par la NORVEGE

No Tarif	Dénomination	Offres
26 A	Crustacés frais..... de mer - autres (langoustes et homards entiers, crabs, langoustines, crevettes-bouquets etc..)	10%
55	Rogues de morue, de maquereau et similaires	Exemption
240 A	Soufre - minerais - Pyrites non grillées	Exemption
262	Talc et stéatite naturelle bruts	Exemption
262	Talc et stéatite naturelle broyés ou pulvérisés	4%
278 B	Pierres de taille et de construction en blocs ou plaques..... - granit, syénite..... -- en blocs, bruts ou équarris --- sciés d'une épaisseur de ---- plus de 20 cm. ---- de 4 cm. exclus à 20 cm. inclus ---- de 4 cm. et moins	Exemption 10% 12% 12%
294	Minerais de cuivre	Exemption
461	Carbures de silicium	10%
759 A, B	Pelleteries brutes	Exemption
1180	Pavés, bordures de trottoirs, dalles de pavage en pierre naturelle	3%
1183 A	Ouvrages en pierres de taille et de construction : - simplement taillés ou sciés à surface plane ou unie : -- en granit, porphyre, syénite,...	15%
1183 B	- moulurés ou tournés	15%
1183 C	-- en granit, porphyre ..... - polis, décorés ou autrement travaillés : granit, porphyre, syénite	15%

.....

<u>N° du Tarif</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Offres</u>
1183 D	- sculptés : -- en granit, porphyre, syénite:.	15%
1279 A à G	Ferro-alliages	12%
1310 A à D	Cuivre brut	Exemption
2001 B	Articles de pêche : - hameçons non montés	15%

Il est d'autre part entendu qu'une note sera insérée dans le Tarif permettant l'entrée en franchise de la pâte rayonne.



Manuscrit /SS/17.9.47.

Délégation de Norvège

Genève, 17. septembre 1947  
1 annexe.

Cher Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire tenir, ci-jointe, une liste des concessions tarifaires demandées par la Délégation française et agréées par la Délégation norvégienne à Genève.

Ces concessions sont offertes en échange des concessions que votre Délégation a bien voulu faire à notre égard et étant entendu que les autorités françaises n'introduisent pas le taux de douane spécifique alternatif pour les crustacés dont il est fait mention dans votre dernière liste.

Les concessions tarifaires norvégiennes ci-dessus visées doivent être agréées par le Gouvernement de Norvège d'accord avec le Storting (le Parlement) norvégien et entreront en vigueur conformément à l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce, quand le dit Accord aura été ratifié avec l'approbation du Storting.

Je profite de cette occasion de vous exprimer, à vous ainsi qu'aux autres membres de votre Délégation, au nom de mes collègues et de moi-même notre appréciation très sincère de la bonne volonté et de l'amabilité dont la Délégation française a fait preuve vis-à-vis de nous durant nos négociations.

Veillez agréer, Cher Monsieur, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

(Erik Colban)

Monsieur Lecuyer,  
Président de la Délégation de France  
chargée des négociations tarifaires  
avec la Délégation de Norvège.

## Liste finale des concessions tarifaires offertes à La France par la Norvège.

No tarif norvégien 1947	Dénomination	Droits actuels	Offres
	Spiritueux de toute sorte:		
71	1. En bouteilles ou cruchons et autres récipients de moins de 50 litres, quelqu'en soit le degré	Kr. 4.77 la litre	Consolidation
72	2. En grand recipients etc.	Kr. 5.04 la litre	Consolidation
216	Ananes	Kr. 1.20 le kg.	Kr. 0.60 le kg.
220	Dattes	Kr. 0.50 le kg.	" 0.30 " "
229	Bananes séchées	Kr. 1.20 le kg.	" 0.60 " "
282	Asperges et artichauts	Kr. 1.00 le kg.	" 0.50 " "
302	Gants de soie pure	Kr. 35.00 le kg.	" 35.00 " "
328	Pianos à queue	Kr. 600.00 la pièce	" 600.00 la pièce
432	Vanille	Kr. 9.00 le kg.	" 4.50 le kg
527	Tresses, galons, dentelles, franges et similaires	Kr. 40.00 le kg.	" 20.00 " "
533	Outils et instruments non dénommés ailleurs, et leurs parties	20% s.v.	Consolidation
653	Huile volatile de romarin	Kr. 5.00 le kg.	Kr. 2.50 le kg.
656	Fromages	Kr. 1.20 le kg.	Consolidation
950	Vins en bouteilles, non mousseux	Kr. 0.96 la litre	Consolidation
951	Vins en fûts et cruches, non mousseux, d'une force al- coolique ne dépassant pas 21 %	Kr. 0.48 la litre	Consolidation
Div.	Tapisseries de Beauvais, d'Abusson-Pelletin et des Gobelins, originales, numé- rotées, portant la signature de l'auteur		Une note sera in- sérée dans le tarif permettant l'entrée en franchise de tapisseries ori- ginales du genre précité à condition que leur caractère d'oeuvre d'art soit dûment prouvé.